



**Rapport du Comité des statistiques
sur la réunion du 20 septembre 2010**

1. Le Comité des statistiques a tenu sa 28^e réunion le 20 septembre 2010.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour provisoire figurant dans le document WP-Statistics 144/10 Rev. 1.

Point 2 : Élection du président

3. Le Comité a élu M. Masson Thiago président de la présente réunion.

**Point 3 : Rapport du Comité des statistiques
sur la réunion du 21 septembre 2009**

4. Le Comité a approuvé le rapport sur la réunion du 21 septembre 2009 figurant dans le document WP-Statistics 143/09.

Point 4 : Respect du Règlement sur les statistiques

5. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 149/10 dans lequel figurent des informations sur le respect par les Membres du Règlement sur les statistiques. Sur la base des données pour les quatre dernières années civiles (2006 à 2009) la conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs a été de 90% et celle des Membres importateurs de 94%.

6. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté en outre que, à l'exception du Brésil, du Costa Rica et d'El Salvador, les Membres exportateurs respectaient mal les dispositions relatives à la fourniture d'estimations sur la production et la consommation intérieure, particulièrement depuis les trois dernières années. Le Comité a invité les Membres exportateurs à améliorer leurs performances en la matière dans la mesure où ces informations

sont essentielles pour l'analyse de l'offre et de la demande à laquelle procède l'Organisation. Le Comité a également noté que la Hongrie est le seul Membre importateur à ne pas fournir de données sur son commerce du café.

Point 5 : Assistance technique

7. Le Président a indiqué que des dispositions sont prises pour qu'une assistance soit fournie aux pays africains en février 2011. Un atelier sera organisé en Tanzanie pour former le personnel aux dispositions du Règlement sur les statistiques de l'Organisation - documents ICC-102-9 et ICC-102-10.

8. Le Comité a été informé qu'en octobre l'année dernière, des ateliers ont eu lieu en Indonésie et au Viet Nam dans le même but. Depuis lors, le flux d'informations communiquées par ces deux Membres s'est amélioré, même si les efforts se poursuivent pour améliorer les performances d'ensemble. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 6 : Règlement sur les prix indicatifs

9. Le Comité a été informé que, conformément au programme des activités pour 2009/10, une réunion s'est tenue à Londres avec les agents chargés de recueillir les prix quotidiens sur les trois marchés (France, Allemagne et Etats-Unis) au cours de laquelle des améliorations possibles du système des prix indicatifs ont été examinées.

10. Sur la base des renseignements supplémentaires recueillis par les agents entre novembre 2009 et août 2010 sur les qualités de café qui font l'objet d'un commerce quotidien dans des volumes importants et afin de fournir une base pour la révision du règlement actuel sur le calcul des prix des groupes et du prix composé, figurant dans le document EB-3776/01 Rev. 1, deux documents ont été préparés - WP-Statistics 145/10 et 146/10. En outre, une version révisée du règlement actuel pour le recueil, la transmission, le calcul et la publication des prix des groupes et du prix composé de l'OIC (document WP-Council 203/10) a également été préparée et a été examinée par le Comité à sa réunion. Le Comité a approuvé les propositions contenues dans ce dernier document et a recommandé au Conseil de l'approuver avec les modifications suivantes :

- a) le nouveau Règlement sur les prix indicatifs entrera en vigueur le **3 Janvier 2011** si l'Accord international de 2007 sur le Café entre en vigueur avant le 31 décembre 2010 ; autrement, il entrera en vigueur **le premier jour ouvrable du mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007** ; et
- b) le système proposé sera maintenu pendant la durée du nouvel accord, sous réserve d'un passage en revue tous les **trois** ans.

Point 7 : Stocks et réserves

11. Le Comité a noté que les dernières informations affichées sur le site web de la Fédération européenne du café (FEC) donnaient les chiffres des stocks et des réserves dans les principaux ports européens pour 2009 et pour la période janvier-juillet 2010. L'Organisation continuera de suivre régulièrement l'affichage de ces données sur le site et de les incorporer dans ses séries statistiques, conformément à la décision du Comité.

Point 8 : Café biologique

12. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 147/10 dans lequel figurent des données statistiques sur les exportations de café biologique extraites des certificats d'origine et des rapports mensuels des neuf premiers mois - octobre à juin – des années caféières 2005/06 à 2009/10. Les Membres exportateurs ont été invités à prendre soin de remplir le champ approprié pour le café biologique car ces informations sont une source inestimable de données pour ce segment. Le Comité a pris note de ce document.

Point 9 : Exportations vers les pays exportateurs

13. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics 148/10 dans lequel figurent des données sur les exportations de toutes les formes de café à partir de toutes origines et à destination des pays exportateurs. Conformément à la demande formulée lors de la réunion précédente, des tableaux supplémentaires donnant le détail des origines et des destinations ont été inclus dans le document. Le Brésil et El Salvador sont les seuls Membres exportateurs à fournir périodiquement des informations sur les importations de café. Le Comité a pris note de ce document et, compte tenu de l'importance croissante de ce commerce, a souligné la nécessité pour tous les Membres exportateurs de faire des efforts pour fournir à l'Organisation des rapports sur les importations de café le plus tôt possible.

Point 10 : Rapport au Conseil international du Café

14. Le Comité a noté que le Président ferait au Conseil un rapport de synthèse sur les débats de cette réunion. Il recommandera au Conseil d'approuver le projet de procédures pour le recueil, la transmission, le calcul et la publication des prix des groupes et du prix composé qui constitueront le Règlement sur les prix indicatifs dans le cadre de l'Accord de 2007. En outre, le Président rappellera aux Membres exportateurs la nécessité de fournir des estimations annuelles de l'ensemble de la production, de la consommation intérieure et des stocks à la fin de chaque campagne. Il serait également souhaitable que les Membres envisagent les mesures nécessaires pour adapter leurs systèmes aux nouveaux règlements sur les statistiques de l'Organisation, qui figurent dans les documents ICC-102-9 et ICC-102-10, dans la mesure où il est prévu que l'Accord de 2007 entre en vigueur en 2010/11.

Point 11 : Questions diverses

Ports d'exportation agréés et agents de certification OIC

15. Le Comité a noté que certains Membres exportateurs n'ont pas encore mis à jour les informations sur les agents de certification et les ports d'exportation de leur pays (voir le document WP-Council 174/08 Rev. 1). Depuis la publication de ce document, l'Equateur est le seul Membre exportateur qui a fourni les informations demandées. Le Comité a été informé que la version finale de ce document serait distribuée lors de l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007.

Etudes économiques

16. Le Comité a été informé des diverses études en cours de préparation par le Secrétariat pour la présente session du Conseil et l'a remercié pour cet effort. Le Comité se féliciterait de toute autre étude future qui permettrait d'améliorer la transparence du marché du café.

Comité des statistiques

17. Le Comité a décidé de proposer que sa composition actuelle soit maintenue par le Conseil jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007.

Point 12 : Prochaine réunion

18. La prochaine session du Conseil ayant lieu en Côte d'Ivoire en mars 2011, le Comité a décidé que sa prochaine réunion se tiendrait à Londres en septembre 2011.